CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait constater son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par mot de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le cadre est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un résidant quelque ou ne ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et revendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 Déc.—3m WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	15 Octobre,
5 Février,	20 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	20 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
15 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	15 Janvier,
5 Mai,	25 Mars,
20 Juillet,	15 Juin.
15 Octobre,	25 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	25 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	15 Février,
5 Juin,	25 Avril,
20 Août,	15 Juillet,
5 Novembre,	25 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	15 Décembre.
5 Avril,	25 Février,
20 Juin,	15 Mai,
5 Septembre,	25 Juillet.
20 Novembre,	15 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et à plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

POUR NEW YORK.—(*Paquebot du 5 Février.*)
[Ligne de la Louisiane et de New York.]

Le navire **CREOLE**, capit. Page, partira comme dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON.
[23 janv]

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier la **LOIRE**, capit. Bou[illegible] partira sans délai, le 9 février. Pour frêt [illegible], s'adresser à

JULES LE BLANC,
23 janv rue Royale, No. 103.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier **HOPE**, doublé et chevillé en cuivre, capit. Gale, partira positivement dimanche prochain. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON BROWN & CO,
23 janv rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.

Le navire **NEVA**, capit. Thomas Lord, partira sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à F. PERRET,
22 janv rue Toulouse.

POUR TAMPICO.

La goëlette **ELIZA THOMAS**, capitaine Butler, partira Vendredi prochain 18 du courant, pour le dit port. Pour frêt de quelques barils, ou passage, s'adresser à bord ou à
17 janv J. DUFART.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, **NESTOR**, cap. J. Parrott, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver de 3 à 400 balles de coton, pour compléter son chargement, et quelques passagers; s'adresser à
15 jan. I. OGDEN & CO.

POUR LE HAVRE.

Le Navire première classe, **LEXINGTON**, cap. Sam'l. Atkins, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver 400 balles de coton pour compléter son chargement; s'adresser à
15 jan I. OGDEN & CO.

POUR BOSTON.

Le Brick, doublé en cuivre, **COMMISSARY**, capitaine Ruddolott, partira sans délai. Pour frêt ou passage s'adresser à
16 janv LINCOLN & GREEN.

QUINCAILLERIE ET USTENSILES MARITIMES

Rue de la Levée, No. 42, faubourg Marigny.

EN vente chez le soussigné à des prix modérés, un assortiment général de quincaillerie domestique et étrangère, les ordres des personnes qui l'honoreront de leur confiance seront ponctuellement exécutés.

30 janv— F. SAUTON.

RIZ.—Le soussigné offre à vendre, en débarquement de la goëlette Elizabeth, venant de Charleston, 202 boucauts RIZ.

F. H. PETITPAIN,
7 janv Encoignure Chartres et Toulouse.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement,

200 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et rouges, par caisses de 2, 4, 8, et 6 doux; par paniers de 12 et 6 bouteilles, et par demi paniers de 12 demi bouteilles.

Tous ces vins sont garantis de 1ère qualité et seront vendus à très bas prix. 7 jan

ESCLAVE EN MARRONAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui l'aura conduite à la geole, ou chez le soussigné, la négresse **MARIANNE**, alias **URINA**, âgée de 20 ans; elle marronne, forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, et allait pieds-nus. Elle vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.

A. LARA,
Faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Espagne. 16 janv

100 ROULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marbre de Charleston, à vendre par FOSTER & HUTTON.
20 janv

TRAITES sur France, à vendre par J. MAGER.
20 janv

POIVRE—200 barils pure, première, seconde et troisième qualité, en débarquement et à vendre par TOURNE & SECWITH,
15 jan Nouvelle Levée, No. 16

VENTES PAR LICITATION.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, il sera vendu, le samedi 2 mars prochain, au café de la nouvelle bourse et à l'heure de midi, les biens ci-après, dépendant de la communauté d'Antoine Cheisneydre et de feue Céleste Fédélick, épouse légitime; savoir:

1o. **UN LOT DE TERRE** situé au faubourg Clouet, mesurant 32 pieds de face sur 118 de profondeur, (mesure française) borné d'un côté par Théodule Wiltz, et de l'autre par le lot de terre suivant; ensemble ses dépendances.

2o. **UN AUTRE LOT DE TERRE** ayant les mêmes dimensions et situé au même lieu, borné par la précédente propriété et par Bastien Cheisneydre avec ses améliorations.

3o. Un esclave nommé **HENRY**, griffe américain, âgé d'environ 20 ans, et depuis 8 ans dans le pays, un peu tonnelier, charretier, bonne pelle, pioche et hache.

4o. **CUPID N.**, nègre de nation congo, âgé d'environ 60 ans, charretier, bon sujet, sans défaut.

5o. **MARIE-JOSEPH**, orpheline, créole, âgée d'environ 2 ans.

Conditions.—Les propriétés foncières payables à un crédit de 1, 2, et 3 ans; et les esclaves à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public.

Et en vertu du même ordre, il sera vendu, le samedi, 10 février prochain, à 4 heures de l'après-midi, et sur les lieux, au faubourg Clouet, les biens mobiliers dépendants de la dite communauté, parmi lesquels se trouvent plusieurs bonnes vaches laitières, &c.—Conditions, comptant.

31 jan.—11, 2ps.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, il sera vendu le lundi 25 février prochain, à l'heure de midi, et au café de la Nouvelle-Bourse, les esclaves suivans dépendants de la succession de feu Dame Marie Amiraud Duplessis, Ve. Christoval de Armas, savoir:

ANTOINE, nègre créole, âgé d'environ 20 ans, habitué aux travaux d'une imprimerie, domestique de maison; sujet parfait.

ZENON, son frère, âgé d'environ 34 ans, bon charretier, cuisinier, habitué aux travaux d'une habitation, vendu comme marronneur et ivrogne.

MARIE, négresse créole, âgée d'environ 45 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, maladive.

CECILE, sa fille, âgée de 17 ans, domestique de maison, un peu cuisinière.

FANNY, négresse créolisée, âgée d'environ 20 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse, s'étant absentée quelquefois.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, billets endossés à satisfaction, divisés en coupons et portant hypothèque.

Les actes de vente se passeront en l'étude de M. Chs. Janin, notaire.

☞ Et de suite après, il sera procédé à l'adjudication du jeune nègre *Bill*, ou *William*, créole, âgé d'environ 14 ans; bon jockey et conducteur de cabriolet, domestique de maison, très intelligent, et sans défaut. Son maître ne s'est décidé à le vendre que parce qu'il n'a pas besoin de ses services, et désirerait qu'il ne fût pas emmené hors de la ville. Payable à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés, hypothèque, &c. 31 jan,—11, 2ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, vendredi 1er. mars 1833, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, les esclaves et propriétés ci-après, dépendants de la succession de feue Veuve Thomas Benseigneur.

1o. **UN TERRAIN** situé au faubourg Ste. Marie, rue St. Charles, entre les rues St. Joseph et Julie, ayant, mesure américaine, 80 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur; et appartenant pour une moitié indivise à M. Léonard Monsarrat, et les édifices qui s'y trouvent.

8o. **ROSETTE**, négresse âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, se dérangeant quelquefois.

4o. **VIRGINIE**, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, avec son enfant *Gustave* âgé d'un an.

5o. **EUGENIE**, négrillonne, âgée de 11 ans.

6o. **BETSEY**, négrillonne, âgé de 4 ans.

7o **BOSE**, nègre, âgé d'environ 50 ans, jardinier.

Conditions: Les esclaves du tiers comptant et la balance à six et douze mois, et les propriétés à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par H. Pédescleaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 25 jan—1ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le mardi 5 février 1833, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Perdido et du Cirque, les effets mobiliers dépendants de la succession de feu veuve Thomas Benseigneur.

Conditions: Comptant. 25 jan—1ps

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 9 de Février prochain, il sera vendu à midi à la bourse Hewlett, d'après l'autorisation de la Cour des preuves, pour compte de la succession de Mr. Y. F. A. Blanchet;—Cathérine, négresse âgée de 17 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et marchande; Charlotte, âgée de 21 ans, bonne blanchissouse, fine plisseuse, cuisinière et bonne domestique.

Conditions:—Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
7 janv

ON a l'honneur de prevenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

Et le **BOA CONSTRICTEUR**, ou grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 23 janv.—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 23 janvier 1833.—(No. 6709)—Bertumin Brown contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et des autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du détenu, ait lieu en pleine cour, lundi 18 de février prochain, à dix heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles en demande ne serait pas accordée, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues, contre sa personne et ses biens. Par ordre de la cour.

30 jan.—6,2ps P. A. GUYOL, dép. gref.

COUR DES PREUVES pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Vendredi, 25 janvier 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge.—*Succession de John Bayerk.*—Sur motion de John Cheready, avocat de Robert Langmuir, curateur de cette succession, et sur enrégistrement d'un compte de l'administration du dit curateur; Il est ordonné par la Cour, que les créanciers de la dite succession et toutes autres personnes que cela peut concerner, aient à déduire, sous dix jours de la présente date, les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait pas homologué et approuvé, et le dit curateur déchargé de ses fonctions. Extrait des minutes.

26 janv S. BLOSSMAN, dep. rég.

MAGASIN DE MEUBLES.

GEORGES WHITNEY, rue de la Douane, No. 21, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir une jolie addition à son fonds de meubles et de chaises, consistant en partie des articles suivants, savoir: buffets, secrétaires, bibliothèques, bureaux, commodes, tables à manger, tables à jeu, tables à ouvrage de dames de différentes formes, tables à toilette et porte-cuvettes, chaises d'acajou, d'érable cannelé, de cannes et d'herbages, chaises de fantaisie et de Windsor et de toutes façons; aussi des fauteuils à ressort, chaises à balancier et berceuses; glaces et miroirs &c. &c.

Les personnes qui désirent acheter sont priées de passer à l'établissement, les meubles sont faits des meilleurs matériaux, la main-d'œuvre en est supérieure et les prix sont modérés. 4 fév.

SERRURES FRANCAISES—6 caisses assorties de 4 à 10 pouces justement reçues et en vente chez P. E. & O. SORBE,
22 jan No. 118 rue Royale.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, 100 sacs café de la Havane, première qualité; 50 bts. sucre dito. [22 janv] THEOD. NICOLET & Co.

COUR DES PREUVES.

État de la Louisiane, Paroisse de Plaquemines. } *Vente par le juge de la Cour des Preuves.*

IL sera vendu par le juge soussigné, sur les lieux, pour compte de la succession de Céleste Dobard, décédée veuve Joseph Veillon, le jeudi 7 février prochain, à midi, les propriétés suivantes:

1°. Un lot de terre ou petite **HABITATION**, située dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ huit lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents de face au dit fleuve, sur 40 arpens de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de la veuve Pierre Dobard, et au-dessous par celle de feue François Lafrance. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **LOT DE TERRE** situé dans cette paroisse sur le même bord de la rivière et un peu au-dessous de la terre ci-dessus décrite; ayant un arpent et demi de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, borné en haut par les terres de Mme. Martin, et au-dessous par celle de feu R. Labady.

3°. **DOUZE ESCLAVES** savoir:—Eloi, âgé de 60 ans; Pierrot, de 40 ans; Raphaël, de 25 ans; William, de [illegible]; Jean, de 15 ans; Noël, de 13 ans; Pierre, de 12 ans; et Maria, négresse de 30 ans, et ses enfans, Octave, de 7 ans, Charlotte, de 4 ans, Raphaël, de 2 ans, et Isidore, d'un mois.

4°. **ONZE JERBIERS RIZ**, 2 paires de bœufs, 4 vaches et veaux, 2 chevaux, et quantité d'autres articles de mobilier, outils aratoires, &c. &c.

Conditions.—Les terres et les esclaves seront vendues séparément, à un et deux ans de crédit, moyennant de bons billets endossés, portant hypothèque sur les propriétés, jusqu'à parfait paiement.—Le dit mobilier, comptant pour toute somme au-dessous de $100; et 60 jours, pour toute somme au-dessus.—Les billets devront être divisés par coupons, pour faciliter le partage entre les héritiers.

Paroisse Plaquemine, 5 janvier 1833.

10 jan G. LEONARD, juge.

COUR DES PREUVES.—Etat de la Louisiane. Paroisse de Plaquemine. Seront vendues par le juge soussigné, à la cour de cette paroisse, jeudi 14 février prochain, à midi, pour compte de la succession de Bastien Buras, les propriétés suivantes, savoir:

1o.—Une pièce de terre située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, à environ 21 lieues au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 20 arpens de face sur la rivière et 40 arpens de profondeur, avec les bâtimens et parterre d'orangers sur les lieux.

2o.—Six esclaves dont les noms et âges suivent: Susanne, négresse créole, âgée d'environ 45 ans; Magdelaine, négresse créole, âgée d'environ 25 ans; Marianne, négresse créole, âgée de 11 ans; Louise, mulâtresse créole, âgée de 11 ans; Charles, nègre créole, âgé de 13 ans; et Jack, nègre américain, âgé de 21 ans.

Conditions: Le bien-fonds sera vendu en trois lots, le 1er. de 10 arpens de front, comprenant les bâtimens et le parterre d'oranger à partir de la partie la plus basse, et le reste en deux lots de 5 arpens chaque; payable moitié comptant, l'autre moitié à un an. Les esclaves payables à un et deux ans; le tout en billets avec bons endossemens et hypothèque spéciale sur la propriété vendue,

G. LEONARD, juge.
Paroisse de Plaquemine, 12 janvier 1833. 18 jan.

Vente de propriété, par le Juge de la paroisse de Plaquemines.

IL sera vendu, par le juge soussigné, encanteur officier, dans et pour la dite paroisse, samedi 9 février prochain à 2 heures P. M. si la dite propriété n'est pas vendue à l'amiable, savoir:

UN LOT DE TERRE, cultivé comme une plantation de riz, situé dans la dite paroisse, sur la rive gauche du fleuve, à environ 30 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant 21 arpents de face, sur 20 de profondeur, borné d'un côté par la sucrerie de Lizardi frères, et de l'autre par la propriété de Molly Favre, avec les édifices, moulin à riz, cabanes à nègres et autres edifices qui s'y trouvent, et 25 têtes de bêtes à cornes.

UN AUTRE LOT DE TERRE, cultivé en sucrerie, situé dans la dite paroisse, sur la rive gauche du fleuve à environ 40 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant 15 arpents de face sur 40 de profondeur, borné au dessus par la terre de Jacques Courtault et au dessous par celle de John Morrin, avec les constructions et bâtisses qui sont dessus. Aussi environ 4000 piquets préparés pour fermetures. Cette plantation contient une bonne maison d'habitation, une sucrerie contenant tout l'appareil nécessaire pour faire le sucre, le tout en bon état, puis des cabanes de nègres et autres bâtisses au dehors et constructions.

Conditions—Les plantations seront vendues séparément chacune aux termes et conditions suivantes: $5000 comptant, la balance en 3 paiements égaux de 1, 2 et 3 ans, les acheteurs donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Toutes les personnes disposées à acheter, sont invitées à se présenter et à examiner les lieux.

Paroisse Plaquemines, G. LEONARD, juge
26 janvier 1833. 28 jan

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co., dorénavant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de fournitures de maison consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glans, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreilles; ainsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE,
22 jan P. J. SALVETAT.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINÉE.
Rue Bienville No. 58.

LES sousignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydrauleique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout a des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

MADAME FESSARD, accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 186. 4 janv—☞

600 BOUCAUTS SUCRE et 6,000 gallons de mélasse, à vendre par BLANC & BRUGIER, sur les habitations près de la ville. 4 janv.

ON désire connaître la demeure de M. Marron, arrivé du Havre sur le Louisville, le mois dernier.

ESTEVANIE & COURVAL,
24 déc 1 rue Nouvelle-Levée, No. 6.

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement, a l'honneur de prévenir les parens que les heures de classes pour les *externes* sont de 8 *heures* à 2½ *heures* le matin et de 4 à 6 le soir; congé le jeudi après 2½ heures.

Mme. Granet profite de cette occasion pour assurer les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à écouter les observations qu'on voudra bien lui faire et que, se rendant à celles qui lui ont déjà été faites, elle a fait les changemens suivans dans les conditions de sa pension: les prix restent les mêmes, excepté que le dessin est inclus dans le prix de la *pension* et de la *demi-pension*.

Le *Piano* et le chant sont réduits de $50 à $21 par quartier.

Les parens sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de laisser ce soin à l'établissement moyennant $20 pour les dix mois.
11 janv.

TRAITES sur Marseille, Bordeaux et Paris, à vendre par JULES LE BLANC,
23 janv rue Royale, No. 103.

JEUDI, 17 janvier, se fera l'ouverture du RESTAURANT DE LA BOURSE tenu, par GUILLAUME, rue de Chartres, No. 119. Il a l'honneur de prévenir le public qu'il mettra toute l'exactitude possible pour que les personnes qui l'honoreront de leur présence soient servies avec ponctualité, et par conséquent satisfaites. Il tiendra tout ce que le marché peut fournir de meilleur, et sa cave sera pourvue des vins les plus fins et les plus exquis.

Il profite de cette occasion pour remercier le public de la bienveillance qu'il lui a témoignée jusqu'à ce jour, et il ose en espérer la continuation, dont il saura se rendre digne.

N. B. M. Guillaume continuera, comme par le passé, à faire des repas de commande, banquets de noces &c. et prendra des apprentis en cuisine. Il aura des salons particuliers pour les sociétés. 16 janv.

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & Co.

THOMAS TOBY.
Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par
22 janv THEOD. NICHOLET & Co.

BRIQUES—30,000 Briques allemandes, en débarquement et à vendre par LINCOLN & GREEN.

CAFE, 300 sacs café, en débarquement de la goëlette Eagle, de la Havane, à vendre par
22 janv A. GUERTIER et BOUTIN.

VENTES A L'ENCAN.

Propriété foncière de grande valeur
PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le lundi 11 février prochain, à midi, au café de la bourse, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu J. B. Lafonta, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

Un 1er entier de grande valeur, No. 25, situé dans le faubourg Lacourse, bornée par les rues St. Jean-Baptiste, Lacourse, Pacannier & Robin, ayant 300 pieds de face sur la première rue, 360 sur la 2de 300 sur la 3me. et 300 sur la 4me. la dite propriété est située en face de la place de "l'Annonciation" et commande une des meilleures positions du faubourg. Elle sera divisée et vendue en lot pour être mieux à la convenance des acheteurs, avec toutes les bâtisses et constructions qui sont dessus, consistant d'une grande et belle maison en briques à 2 étages, anciennement occupée par M. John A. Fort et à présent par Mme. Hepp. Il y a aussi une bonne cuisine en bois, des chambres de domestiques et 2 pigeonniers, ainsi qu'un grand et beau verger embrassant une grande variété d'arbres fruitiers de choix, aussi un beau jardin &c. Le tout selon un plan qui sera exposé au café de la bourse dans peu de jours.

Aussi, aux mêmes lieux, jour et heures, 2 autres terrains No. 3 et 12 dans l'îlet No. 21 du dit faubourg.—Le No. 3 a 60 pieds de face sur la rue Religieuse entre la Course et Robin, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. C. Genois et de l'autre par la propriété de M. C. Dauphin et par derrière par le lot No. 12.—Le lot No. 12 a 60 pieds de face sur la rue St. Jean-Baptiste entre la Course et Robin et 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. P. Bailly et Catiche Dauphin et par derrière par le lot No. 3.—Les deux lots s'étendent, à travers le dit îlet, de la rue Religieuse à la rue St. Jean-Baptiste et sont immédiatement en front de la maison ci-dessus décrite.

Aussi, aux mêmes lieux, jour et heures un autre lot de terrain situé dans le même faubourg et désigné sous le No. 2 dans l'îlet No. 8, ayant 60 pieds de face sur la rue Religieuse, directement en front des deux lots mentionnés en dernier et s'étendant jusqu'à la rue Tchoupitoulas où il a 63 pieds 7 pouces de face, borné sur la ligne la plus haute par la propriété de John M. Donougt, où il mesure 39 pieds et sur la plus basse par la propriété de John H. Holland, où il mesure 33 pieds 10 pouces.

Conditions.—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à paiement intégral. Les billets devront être tirés en sommes à la concurrence des vendeurs. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Calre, notaire public aux dépens des acheteurs. 29 j.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi, 7 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, 8 **ARPENTS DE TERRE**, faisant face au fleuve, s'étendant dans la profondeur jusqu'au Lac; situés dans la paroisse Jefferson, à trois lieues de la Nouvelle-Orléans et sur le bord, bornés dans la partie inférieur par l'habitation de Mme. Veuve Labarre, et faisant partie de l'habitation de M. Norbert Fortier. Cette terre est très fertile, très élevée et bien boisée et est trop bien connue pour en donner de plus amples informations. Elle sera vendue par arpent, et tout acquéreur d'un arpent aura le droit d'en prendre trois au même prix.

Conditions; 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement,

N. B. Jusqu'au jour de l'encan, le propriétaire recevras des propositions. 22 janv.—8

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES,
(ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

VINS de Bordeaux, eau-de-vie, huile d'olive, &c.—En vente chez les soussignés justement reçus par le brick Authentic de Bordeaux et le bâtiment Edouard de Marseille, savoir:

10 demi-pipes de vieille eau-de-vie de Cognac.
5 pipes de vin de Champagne, 1ère qualité.
150 tonneaux de vin de Bordeaux différents crus.
100 barils de vin blanc de Barsac, Grave et Sauterne.
1100 caisses de vin de Bordeaux, Médoc, Pouillac, St. Julien et St. Estèphe.
50 barils de vinaigre blanc, supérieure qualité.
50 paniers de champagne blanc mousseux.
250 paniers d'huile d'olive fraiche.
50 do. do. do.
10 balles d'amandes fraiches sans coquilles.

Aussi en magasin d'importation antérieure;

350 tonneaux de vin de Bordeaux. Montferrand, St. Emilion, St. Julien et Haut-Brion.
1500 caisses de 12 à 24 bouteilles chaque de Château Lafitte, do. Latour, do. Margaux, do. Léoville, do. Gruau, do. Larose et Haut-Brison.
200 caisses de vinc blanc de Barsac, Sauterne et Carbonnieux.

Anisette, bouchons, cordiaux &c.

P. E. et O. SORBE,
21 jan.—10 rue Royale N. 118.

EN DEBARQUEMENT, navire Authentic, capitaine S. Sweetzer, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné;

225 caisses de vin rouge vieux médoc, qui ont droit au drawback.

21 janv. J. B. LABATUT.

A VENDRE.

CANNES A SUCRE et orangers doux.—Six arpents de plant à ruban, verts et jaunes, de première qualité, un millier environ d'orangers doux, de la meilleure espèce, âgé de 3 ans. S'adresser au bayou St. Jean, habitation, ALLARD et ROBERT. 19 janv.—8

ARGENT! ARGENT!

ON prête sur gage, depuis une piastre jusqu'à des sommes plus élevées, des bagues et joyaux de tout genre. S'adresser au No. 10, rue St. Louis. 18 jan—3

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de six Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,
11 janv J. B. PERRAULT, Cassier.

LE soussigné a l'honneur de prevenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.

14 jan F. BRIAULT.

40,000 TUILES à crochet, débarqués du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, si on les enlève de suite de la Levée. S'adresser à

4 janv THEODORE NICOLET & Co.

900 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par JOSE PRATS,
12 janv rue St. Anne, No. 52.

TRAITES sur Marseilles à vendre par JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

TRAITES sur Hâvre, Paris et Bordeaux, à vendre par JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin. S'adresser à JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

RECEMMENT reçu, 60 caisses de citrons frais, et 14 barils de petits biscuits, à vendre par
10 jan. LINCOLN & GREEN.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public de cette ville, qu'il a reçu, par les derniers arrivages de France, les articles suivants: Timbailles d'argent, assorties de grandeurs; milliers do. converts do. sucrier do. cafetières do. porte-cigarre do. tabatières do. hocets d'enfants, do.; aussi les mêmes articles en bon plaque français, plus: flambeaux dans les plus nouveaux modèles; couteaux de table, garnies en argent; do. de dessert, à lames et manches d'argent; nécessaires de voyage, garnies argent; do. de dames; boîtes d'or, do. à musiques. Aussi, un assortiment de peignes en écaille do. en corne, nouveaux modèles. Pantoufles d'hiver, pour dames pour hommes; cols noirs, do. châli, do. crin, do. d'été en couleurs et blancs; do. de chemise, boîtes à bijoux pour dames, &c. Il continue comme par le passé à monter les brillants et toutes espèces de pierres fines, il fait les échanges de bijoux, et d'argenterie pour du vieux or et de la vieille argenterie. Et il entreprend aussi tout espèce de recommodages.

ANGLAIRE,
21 janv rue Royale, No. 236.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX,
rue de Chartres, en face de l'Hôtel des Etrangers.

ALEX. PAYA, venant de Paris, tenant son magasin rue de Chartres, No. 182, prévient les personnes qui désireraient quelques articles nouveaux, que l'on trouvera chez lui un bel assortiment de librairie moderne, ouvrages de littérature, romans et livres pour la jeunesse, jolies lithographies, sujets d